

DIRECTION JURIDIQUE
L. DEGRAVE DJ 2026-28

COMMUNE DE LESDINS

RUES DE PICARDIE ET LANGUEDOC

ACQUISITION DE TERRAINS

L'OPHLM de Saint Quentin a construit à la fin des années 1990, huit logements locatifs à LESDINS, quatre rues de Picardie et quatre rue Languedoc sur un terrain appartenant à la ville.

La cession des terrains d'assiette de ces huit logements et jardins devait s'effectuer à l'euro symbolique. Celle-ci n'a jamais été réalisée.

Aujourd'hui, l'OPHLM de Saint Quentin fait partie intégrante de PARTENORD LE GROUPE

Après avoir été relancé par la ville, et avoir obtenu les divers documents nécessaires au transfert de propriété, nous pouvons procéder à la cession par la ville de LESDINS au profit de PARTENORD LE GROUPE du terrain d'assiette de ces logements et jardins.

Les parcelles concernées par l'opération sont cadastrées section ZM numéros 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299 et 300, 302, 303, 304, 305 et 306.

Cette cession sera réalisée, à l'EURO SYMBOLIQUE, par voie d'acte notarié qui sera confiée à l'Etude de Me SELLIER, notaire à St Quentin aux frais de PARTENORD LE GROUPE.

Ceci étant exposé,

et

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitat.

il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles de terrains constituant l'assiette foncière des logements édifiés par l'OPHLM de Saint Quentin à l'EURO symbolique
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes inhérents à cette acquisition.
- De solliciter le bénéfice de l'exonération des droits prévus aux articles 1042 et 879 du CGI.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

